

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 55 (1982)
Heft: 5

Rubrik: Schweiz. Vereinigung der Feldtelegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réquisition en cas de service actif

Le Conseil fédéral a décidé de simplifier les modalités de réquisition – procédure qui permet à l'armée, en temps de service actif essentiellement, de priver le détenteur d'un bien (véhicule, immeuble, outil, machine, etc.) de son usage, pour un certain temps ou de manière définitive. A cet effet, il a approuvé une révision partielle de l'Ordonnance du 3 avril 1968 concernant la réquisition et de l'Arrêté du 24 juin 1968 fixant les indemnités et les valeurs d'estimation maximales.

Avec cette mesure de rationalisation, des économies importantes seront réalisées, en temps de paix déjà, ensuite d'une diminution et d'une décentralisation du travail administratif ainsi que d'une réduction sensible du nombre d'experts nécessaires à l'estimation. *EMD Info*

DMF Informations

Le Dmf a publié diverses statistiques où il apparaît que 420 275 militaires et SCF de tous grades ont accompli 30 jours de service en moyenne, soit un total de 12 696 393 jours consacrés par les citoyens à la défense nationale, en 1981 environ 288 000 de plus qu'en 1980; par contre 593 militaires ont été condamnés

pour refus de servir pour différentes raisons (271 pour des raisons éthiques ou religieuses, 73 pour des raisons politiques et 249 par crainte de subordination, peur de l'effort ou du danger).

L'introduction de l'obusier blindé 79

nécessite un cours technique pour les commandants de groupe et de batterie et pour les capitaines adjoints des états-majors de groupe d'artillerie d'une durée de 10 jours, afin de pouvoir ultérieurement recycler la troupe; l'instruction comprend le maniement des appareils (canons, moyens de transmission), une information sur l'organisation et l'engagement des groupes d'obusiers blindés.

La part du matériel de guerre exporté en 1981

représente le 0,97% du total des exportations suisses pour une valeur de matériel de 511,5 millions de francs suisses. Les destinataires les plus importants sont le Nigeria, la RFA, l'Autriche, la Suède, la Grèce et l'Espagne. Le solde de 49,4 millions de francs se répartit sur 71 pays.

Weekend à fr. 5.–

Billets de chemins de fer au prix réduit de 5 fr.

Les militaires des écoles peuvent profiter d'un billet de fin de semaine de 5 francs; cette initiative est destinée à encourager ces utilisateurs à

prendre le train; il sera particulièrement favorable à tous ceux dont le domicile est éloigné du lieu de service (école technique, par exemple). Tous les militaires ne pourront, hélas, profiter de cette facilité, le budget s'élèverait à 25 millions de francs, somme que ne peut prendre à sa charge le DMF.

Avancement dans l'armée

Une nouvelle ordonnance sur l'avancement dans l'armée entrera en vigueur le 1er juillet de cette année, où des tableaux exposeront les conditions d'avancement requises pour chaque grade et des besoins selon les effectifs réglementaires.

La nouvelle ordonnance prévoit que les qualifications des officiers et officiers supérieurs contiendront une appréciation de leur personnalité et de leurs facultés; les qualifications seront communiquées à un cercle plus large de militaires soit aux appointés, caporaux et sergents; de plus, non seulement les officiers mais encore les appointés, caporaux, sergents et sous-officiers supérieurs se verront désormais remettre un acte de promotion.

Sources

Les informations du DMF sont communiquées sur la base de renseignements distribués à la rédaction par le DMF. La rédaction serait heureuse de connaître les desiderata des lecteurs quant aux sujets plus particuliers qu'ils désiraient voir traités dans ces colonnes. ●

SCHWEIZ. VEREINIGUNG DER FELDTTELEGRAPHEN-OFFIZIERE UND -UNTEROFFIZIERE

Comité central

Président central

Plt Roland Burdet
Rue de la Prulay 49, 1217 Meyrin
Adresse postale: Direction d'arrondissement des téléphones
Rue du Stand 25, 1211 Genève 11
B (022) 22 31 13, P (022) 82 64 28

Secrétaire

Cap André Longet
Av. des Morgines 43, 1213 Petit-Lancy
B (022) 22 31 13

Caissier

Adj sof Arthur Lafferma
Av. des Morgines 47, 1213 Petit-Lancy
B (022) 22 31 13

Membre adjoint (tir)

Cap Jules Plan
Bd Georges-Favon 3, 1204 Genève
B (022) 22 31 13

Presse

Plt Alexandre Gros
Ch. de la Foge 19, 1299 Commugny
B (022) 31 16 55

51^e assemblée générale 1982

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 51^e assemblée générale de notre association. Elle aura lieu le vendredi 4 juin 1982 à Genève. Tenue: de service, avec ceinturon de cuir, sans poignard.

La Direction militaire du canton de Genève autorise le port de l'uniforme pour les participants à l'assemblée, ceux-ci étant alors soumis à la législation militaire. Toutefois, l'assurance militaire décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les frais de voyage excédant la somme de fr. 15.– seront virés, après l'assemblée, sur votre CCP ou votre compte bancaire.

Les participants employés dans l'entreprise des PTT peuvent à cette occasion obtenir un congé payé, selon ch. 364.1708c des prescriptions C₁.

Programme de la partie officielle

1030 Début de l'assemblée générale à la Maison du Faubourg (salle du 1^{er} étage).

1. Salutations
2. Désignations:
 - du secrétaire du jour,
 - des scrutateurs,
 - du traducteur.
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale 1981.
4. Mutations
5. Nomination des vétérans
6. Rapport annuel du président

7. Finances:
 - Rapport du caissier,
 - Rapport des vérificateurs des comptes

8. Exposés

9. Propositions des groupes locaux

10. Nominations

11. Résultats du concours de tir au pistolet

12. Communications

Pour la suite de cette journée, documents et précisions parviendront aux participants dans le courant du mois de mai.

En attendant de vous rencontrer nombreux le 4 juin à Genève, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Association des of et sof tg camp

Le président, plt Burdet R

Le secrétaire, cap Longet A

